

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

PROCES-VERBAL DU BUREAU

Séance du 15 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à dix-neuf heures, s'est réuni, à la Maison du Parc à Orry-la-Ville, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise-Pays de France dûment convoqué le 23 novembre 2021, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	13
Nombre de membres ayant pouvoir	8

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Nicole COLIN, Corry NEAU, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Paule LAMOTTE, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS.

Avaient donné pouvoir : Thibault HUMBERT à Daniel FROMENT, Stéphanie VAN EUW à Patrice MARCHAND, Martine BORGEO à Nicole COLIN, Joël BOUCHEZ à Paule LAMOTTE, Jacques RENAUD à Daniel DRAY, Pascale LOISELEUR à Corry NEAU, Patrice ROBIN à Didier DAGONET, James PASS à Yves CHERON.

Etaient absents : Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Gilles SELLIER, Gilles GANZIERA, Michel MANSOUX.

Assistaient également : Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Cécile GAUVILLE-HEBERT, Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine Historique et culturel », Jack PIERCHON, Président de la Commission « Activités économiques », François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Jean-Marc GIROUDEAU, Chargé de mission urbanisme, Emmanuelle PILLAERT, Chargée de communication, Sylvie CAPRON, Directrice.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Daniel FROMENT est désigné secrétaire de séance.

2 - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES BUREAUX DU 4 OCTOBRE ET DU 25 OCTOBRE 2021

Les procès-verbaux des bureaux du 4 octobre et du 25 octobre 2021 sont adoptés à l'unanimité.

3 - DESIGNATION DU VICE-PRESIDENT DU PARC POUR LA REGION ILE-DE-FRANCE.

Monsieur MARCHAND rappelle que le Bureau est composé de 6 Vice-Présidents dont une Vice-Présidence confiée à un Conseiller régional d'Ile-de-France.

Il constate qu'aucun Conseiller régional d'Ile-de-France n'est présent et propose de reporter cette désignation au Bureau prochain.

4 - MOBILISATION DU FONDS « ETUDES D'AMENAGEMENT » POUR UNE ETUDE DE MISE EN VALEUR ET DE GESTION DU SITE DE LA CANARDIERE ET DE L'EAU MINERALE, A CHANTILLY

Monsieur MARCHAND passe la parole à Monsieur DRAY, Président de la « Commission Architecture, urbanisme, paysage », pour présenter le dossier.

Monsieur DRAY rapporte que la commune de Chantilly souhaite réaliser une étude de mise en valeur et de gestion du site de la Canardière et de l'Eau Minérale.

Il précise que l'étude vise à redonner une cohérence paysagère et une fonctionnalité environnementale à un site à haute valeur patrimoniale.

Il explique par ailleurs que ce site dispose de disponibilités foncières qui permettent d'envisager différents projets, dans une logique de compensation environnementale, réaffirmant son cadre patrimonial et paysager, tels que :

- La restauration de l'ensemble des canaux historiques,
- La valorisation des jardins familiaux ouvriers, dans une logique touristique et pédagogique,
- L'opportunité d'implantation d'un équipement culturel,
- La création d'un espace dédié à l'écologie et au Développement Durable.

Il ajoute que l'objectif de cette étude est d'aboutir à un plan d'aménagement et de mise en valeur du site répondant au programme indicatif, qui peut être modifié par la prise en considération des approches environnementales et paysagères, et à un cahier de recommandations techniques précisant les spécificités techniques de l'aménagement.

Il souligne que l'étude se déroule en 3 phases :

- Phase 1 : Evaluation des contraintes patrimoniales, environnementales et paysagères du site et premières orientations de mise en valeur.
- Phase 2 : Premières propositions de mise en valeur et variantes
- Phase 3 : Plan de mise en valeur et programme d'actions

Il indique que le coût de cette mission est de 89 256 € TTC, le Parc serait maître d'ouvrage et la commune de Chantilly participerait à hauteur de 30 % du montant de l'étude.

Monsieur DRAY explique qu'une prise en charge du coût de l'étude à hauteur de 62 479 € amputerait une grande partie de l'enveloppe réservée au fonds « Etudes d'aménagement ». Il observe que les études des communes, acceptées et en projet, dépassent l'enveloppe disponible du fonds et ceci jusqu'en mai 2023, comme le montre le tableau inclus dans le rapport du Bureau.

Il explique que le sous-groupe « Gestion de projets » de la Commission qui a examiné le dossier suggère, en ce qui concerne l'étude de Chantilly, de proposer à la commune de choisir entre deux options :

- Une subvention de 50 000 € répartie sur 2 ans (25 000 € en 2022 et 25 000 € en 2023) ;

- Une subvention de 62 479 € mais en intégrant l'étude dans le programme d'actions 2023 du Parc.

Il ajoute, par ailleurs, que le sous-groupe propose de plafonner à 25 000 € le montant de la participation du Parc aux études financées par le fonds « Etudes d'aménagement », comme cela se fait pour d'autres fonds, renvoyant aux programmes d'actions les études plus lourdes et coûteuses.

Monsieur DESHAYES demande s'il n'y a pas la possibilité de scinder l'étude, géographiquement ou par phase.

Jean-Marc GIROUEAU répond qu'il n'est pas possible de scinder le projet en plusieurs sites car la cohérence et l'intérêt de l'étude est de traiter l'ensemble du site. Il estime, cependant, que cette étude est complexe, car elle s'étend sur 3 communes, se situe en site classé et sur les terrains de l'Institut de France et qu'elle nécessitera, par conséquent, de longues phases de concertation et de validation. Il estime, par conséquent, que d'étaler l'étude sur 2 exercices ne lui semble pas impossible et sans doute, d'ailleurs, proche de la réalité.

Monsieur MARCHAND observe que, même en réduisant et étalant la participation du Parc à l'étude de Chantilly, les projets à financer ne rentrent toujours pas dans l'enveloppe.

Sylvie CAPRON répond que certains projets d'études, qui n'ont pas réellement démarré, pourraient être regroupés et trouver leur place dans le programme d'actions 2023 (études sur la gestion écologique des cimetières, végétalisation des cours d'écoles, par exemple), de façon à soulager le fonds.

Le Bureau, à l'unanimité, valide les propositions de la commission et décide :

- **D'approuver l'étude d'aménagement de mise en valeur et de gestion du site de la Canardière et de l'Eau Minérale à Chantilly ;**
- **De laisser à la commune de Chantilly le choix suivant :**
 - ✓ **Soit le Parc prend en charge cette étude à hauteur de 50 000 €, étalée sur 2 ans (25 000 € en 2022 et 25 000 € en 2023) en mobilisant le fonds « Etudes d'aménagement » ;**
 - ✓ **Soit le Parc inscrit cette étude à hauteur de 62 479 € (70% du coût de l'étude), dans son futur programme d'actions 2023 ;**
- **De plafonner la participation du Parc aux études d'aménagement des collectivités à hauteur de 25 000 €.**

5 – MOBILISATION DU FONDS « ETUDES D'AMENAGEMENT » POUR L'INSTALLATION D'UNE FERME MARAICHERE EN AGRO-ECOLOGIE A LUZARCHES

Monsieur DRAY rapporte que la commune de Luzarches souhaite installer un maraîcher sur des parcelles communales afin de compléter l'offre existante sur la commune (producteurs, marchés, etc.).

Il explique que sur une parcelle de 1,7 ha, la commune souhaite investir pour mettre à disposition d'un porteur de projets une exploitation « clé en main », le porteur de projet ayant à sa charge la gestion et la production de l'exploitation, la commercialisation des produits cultivés et l'animation de l'exploitation à travers des actions de sensibilisation et pédagogiques.

Il précise le contenu et le déroulé de l'étude :

- Etude de faisabilité : rédaction d'une note de synthèse reprenant les enjeux et la réglementation en vigueur au niveau du parcellaire et diagnostic agro-paysager (estimation du

caractère cultivable de la parcelle et définition des orientations agronomiques de la future exploitation)

- Etude des besoins : comprendre les besoins et les attentes des habitants de la commune et des parties prenantes locales, état des lieux de ce qui existe sur le territoire en matière de productions, de débouchés de commercialisation, d'animations, de besoins, typologie des publics cibles
- Modélisation technico-économique : besoin de productions et cultures souhaitées, aménagements, chiffrage des investissements, modèle de commercialisation, planning annuel des animations, montage juridique, modèle économique et prévisionnel d'affaires (Comptes de résultats), rétroplanning.

Il indique que cette étude a été estimée à 31 200 € TTC, le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France serait maître d'ouvrage et la commune de Luzarches participerait à hauteur de 20% du montant de l'étude.

Monsieur MARCHAND demande si 1,7 ha suffit pour installer un maraîcher. Sylvie CAPRON répond que oui.

Il s'interroge sur le volet pédagogique qui est cité comme étant un aspect du projet. Il attire l'attention sur le fait que la sensibilisation et la pédagogie génèrent, en général, peu de rentrées financières.

Sylvie CAPRON répond que la vocation première du projet est la production et la vente de productions agricoles, mais que le terrain étant mis à disposition par la mairie, celle-ci a demandé que l'agriculteur accueille du public sur son exploitation. Elle ajoute que l'étude a justement pour objet de définir le modèle juridique et économique de cette installation.

Monsieur DRAY indique que le sous-groupe « Gestion de projets » de la Commission qui a examiné le dossier, suggère de vérifier préalablement au lancement de l'étude que l'ABF n'émet pas d'opposition de principe au projet, le terrain étant situé en site classé.

Le Bureau, à l'unanimité,

- **Demande de s'assurer au préalable que l'ABF n'émet pas d'opposition de principe quant à l'installation d'un maraîcher sur ce terrain ;**
- **Avec cette réserve, valide cette étude et autorise le Président à la lancer ;**
- **Décide de mobiliser le fonds « Etudes d'aménagement » pour la financer.**

6 - MOBILISATION DU FONDS « ETUDES D'AMENAGEMENT » POUR UNE ETUDE DE PRINCIPES D'AMENAGEMENT DU PARC DE LA MAIRIE DE LA CHAPELLE EN SERVAL

Monsieur DRAY rapporte que la commune de La Chapelle-en-Serval souhaite revaloriser le parc de la mairie en particulier le bassin et sa fontaine et replanter des arbres.

Il explique que l'étude se déroulerait en 2 phases :

- Phase I :
 - ✓ Un bref diagnostic sur l'état du parc de la mairie et du bassin : l'organisation spatiale, les qualités paysagères, la végétation et sa gestion, les usages et pratiques, le fonctionnement du bassin et les possibilités de transformations.
 - ✓ Des premières orientations proposées sous forme de schémas et d'esquisses déterminant les surfaces à traiter pour l'aménagement, la plantation et la gestion du parc, les techniques pour étanchéifier le bassin seront explorées.

- Phase 2 : Suite au choix opéré par les élus de la commune, développement d'un scénario comprenant des plans, coupes de principes, croquis ou photomontages, des listes de plantes et principes de plantation et de gestion, un chiffrage et un phasage des travaux.

Il précise que le montant total de l'étude s'élève à 10 152 € TTC, le syndicat mixte de gestion du PNR Oise - Pays de France serait maître d'ouvrage et la commune de La Chapelle-en-Serval participerait à hauteur de 20 % du montant de l'étude.

Monsieur CHERON demande s'il n'est pas possible de profiter de cette étude pour traiter la question du stationnement anarchique le long de la route.

Monsieur DRAY répond qu'il attendait que la construction de la nouvelle caserne des pompiers soit terminée pour solliciter le Département sur ce sujet et voir comment pourrait être aménagé du stationnement. Il précise qu'il a d'ailleurs un rendez-vous sur ce sujet au Département.

Le Bureau, à l'unanimité, valide cette étude, autorise le Président à la lancer et décide de mobiliser le fonds « Etudes d'aménagement » pour la financer.

7 – MOBILISATION DU FONDS « ETUDES EXPERTISES ENVIRONNEMENTALES » POUR LA REALISATION D'UN SCHEMA CYCLABLE A GOUVIEUX, SENLIS ET PONT-SAINTE-MAXENCE

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc a lancé avec la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne, la Communauté de communes Senlis Sud Oise, la Communauté de communes Carnelle-Pays de France et la Communauté de communes des Pays d'Oise et Halatte la réalisation de schémas cyclables à l'échelle intercommunale.

Il ajoute que les marchés ont été décomposés en 2 tranches :

- Une tranche ferme concernant les itinéraires intercommunaux
- Une tranche optionnelle pour établir plus finement des itinéraires, à l'échelle communale permettant de relier les quartiers résidentiels aux centres d'intérêts (centre-ville, écoles, zones d'activités, etc.)

Il explique que les communes de Gouvieux, Senlis et Pont-Sainte-Maxence ont exprimé leur intérêt d'engager la tranche optionnelle.

Il précise qu'au regard de la grille de coûts du bureau d'études, le montant de la tranche optionnelle est de 14 874€ TTC pour la commune de Gouvieux et de 16 830€ TTC pour chacune des communes de Senlis et Pont-Sainte-Maxence. Le Parc serait maître d'ouvrage et les communes participeraient à hauteur de 30%.

Monsieur DROUIN confirme l'intérêt de la commune de Pont-Sainte-Maxence d'étudier de façon fine comment relier les différents points de la commune par des itinéraires cyclables et comment relier la commune aux autres communes de la communauté de communes.

Le Bureau, à l'unanimité,

- **Autorise le Président à lancer les phases optionnelles des études de schémas cyclables pour Senlis, Gouvieux et Pont Sainte Maxence ;**
- **Décide de mobiliser le fonds « expertises environnementales » pour les financer.**

8 - MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL

Monsieur DRAY, Président de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage », rapporte les dossiers suivants :

1 – Demande de LA CHAPELLE-EN-SERVAL pour l'abattage d'une haie de 250 thuyas

Monsieur DRAY indique que la commune reporte ce dossier.

Monsieur CHERON trouve le montant élevé. Monsieur DRAY répond que la commune a sollicité 3 devis, qu'elle a retenu le moins cher mais qu'elle peut demander d'autres devis.

2 – Demande de PONPOINT pour l'éradication de la Renouée du Japon sur les abords du lavoir Saint-Paterne

Monsieur DRAY explique que, dans le cadre du projet de restauration du lavoir Saint-Paterne, la commune de PONTPOINT souhaite aménager les accès et surfaces autour du lavoir et protéger l'édifice de la pression d'une espèce invasive : la Renouée du Japon.

- Le montant total du devis est de 2 856 € HT (3 427,20 € TTC).
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 2 285 €.

3 – Demande de LUZARCHES pour une expertise des arbres du parc du Vieux Château

Monsieur DRAY rapporte qu'une étude d'aménagement du site du parc du Vieux château est en cours et que pour mener à bien cette étude, une expertise sur l'état des arbres s'avère nécessaire.

- Le montant total du devis est de 2700 € (TVA non applicable).
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 2 160 €.

Le Bureau, à l'unanimité,

- **Valide les demandes d'aides financières et autorise le Président à signer les conventions avec les bénéficiaires ;**
- **Mobilise le Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour financer ces projets.**

9 - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ANIMATION 2022 DES DOCOB DES SITES NATURA 2000 « MASSIF DES TROIS FORETS ET DU BOIS DU ROI » ET « COTEAUX DE L'OISE AUTOUR DE CREIL »

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc est la structure animatrice en charge de la mise en œuvre du Document d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi » (ZPS) et « massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » (ZSC) et du DOCOB du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil » (ZSC).

Il rappelle que l'animation d'un site Natura 2000 comporte plusieurs volets :

- Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000
- Suivis scientifiques et techniques
- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions sur le site
- Evaluation des incidences des projets
- Gestion administrative et financière
- Gouvernance du site

Et que cette animation est prise en charge à 100% par l'Etat et l'Europe.

Il explique qu'un programme d'actions, qui s'inscrit dans la continuité de l'animation des dernières années, est proposé pour 2022 et couvre les volets suivants :

- Contrats, chartes : rencontre de propriétaires/gestionnaires

- Réalisation de suivis scientifiques et techniques (Engoulement d'Europe, Cartographie d'habitats, inventaires floristiques...)
- Information, communication, sensibilisation (mise à jour des pages internet concernant NATURA 2000 sur le site du parc, informations aux propriétaires...)
- Evaluation des incidences, veille relative aux projets d'aménagement qui concernent les sites Natura 2000
- Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance des sites

Il note le plan de financement :

Dépenses prévisionnelles :

Frais de personnel	10 963 €
Coûts indirects (forfait)	1 644 €
Prestation de service	39 120 €
Total	51 727 €

Recettes prévisionnelles : Ce programme d'actions est financé par l'Europe (56 % FEADER) et l'Etat (44 %).

Le Bureau, à l'unanimité,

- **Valide le programme d'actions et le plan de financement 2022 pour l'animation du DOCOB des sites Natura 2000 « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi » (ZPS) et « massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » (ZSC) et du DOCOB du site « Coteaux de l'Oise autour de Creil ».**
- **Autorise le Président à solliciter l'Etat et l'Europe sur la base de ce programme d'actions.**

10 - CANDIDATURE A L'ANIMATION DU DOCOB DES SITES NATURA 2000 « MASSIF DES TROIS FORETS ET BOIS DU ROI »

Monsieur MARCHAND rappelle que le Documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 « Forêts picardes : massifs des Trois Forêts et bois du Roi » (ZPS) et « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » (ZSC) a été élaboré par le PNR Oise-Pays de France (mission confiée par les collectivités en 2007) et validé lors du Comité de pilotage qui s'est tenu le 15 décembre 2011. Il explique que lors de ce COPIL, le Parc a été désigné structure animatrice en charge de la mise en œuvre du DOCOB et que la mission d'animation a débuté en 2012, sous le contrôle du COPIL présidé par M. Palteau puis par M. Chéron depuis 2014.

Il rapporte qu'en 2022, le COPIL doit procéder au renouvellement de la structure animatrice et de la désignation du Président.

Il note qu'il s'agit donc d'une reconduction à l'identique et demande à Monsieur CHERON s'il souhaite continuer à assurer la présidence du COPIL. Monsieur CHERON répond que oui.

A l'unanimité, le Bureau approuve :

- **la candidature du Parc Naturel Régional Oise – Pays de France à l'animation du DOCOB des sites Natura 2000 « Massif des Trois Forêts et Bois du Roi » ;**
- **la candidature de Monsieur CHERON à la présidence du Comité de pilotage Natura 2000 « Massifs des Trois Forêts et Bois du Roi ».**

II - PROGRAMME D' ACTIONS 2022 : MODIFICATION DE LA SUBVENTION DE LA DREAL HAUTS DE FRANCE

Monsieur MARCHAND rappelle que le dernier Comité syndical du Parc a voté le programme d'actions 2022 qui sera transmis prochainement aux Régions et Départements et que, dans ce programme d'actions, une subvention de 20 000 € était attendue de la DREAL Hauts-de-France pour l'opération « Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique - Comprendre les blocages de régénération et identifier les leviers sylvicoles possibles ».

Sylvie CAPRON rapporte que la DREAL vient de faire savoir que les 20 000 € qu'elle verse annuellement aux Parcs naturels régionaux pour une opération sera réservée, pour l'année 2022, aux questions d'évaluation.

Elle explique donc qu'il s'agit de modifier les recettes attendues pour deux opérations :

Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique - Comprendre les blocages de régénération et identifier les leviers sylvicoles possibles

Plan de financement envisagé :

DREAL	20 000 €	25 %
Région Hauts de France	43 440 €	54,3 %
Région Ile de France	16 560 €	20,7 %
TOTAL TTC	80 000 €	100%

Plan de financement rectifié :

Région Hauts de France	63 440 €	79,3 %
Région Ile de France	16 560 €	20,7 %
TOTAL TTC	80 000 €	100%

Elaboration du T0 – questions 1 à 3 –

Plan de financement envisagé :

Région Hauts-de-France	33 000 €	100 %
TOTAL TTC	33 000 €	100%

Plan de financement rectifié :

DREAL	20 000 €	60,6 %
Région Hauts-de-France	13 000 €	39,4 %
TOTAL TTC	33 000 €	100%

Le Bureau, à l'unanimité :

- **Approuve ces modifications ;**
- **Décide de solliciter la DREAL Hauts-de-France pour un financement à hauteur de 20 000 € pour l'élaboration du T0 – questions évaluatives 1 à 3 ;**
- **Autorise le Président à signer les conventions relatives à cette action.**

12 - ETUDE DE LECTORAT DU MAGAZINE « SOYONS PARC »

Monsieur MARCHAND explique qu'une étude de lectorat du magazine « Soyons Parc » avait été suggérée, il y a quelque temps, par Monsieur HARLE d'OPHOVE, et que cette enquête a été réalisée en fin d'année 2020. Il passe la parole à Emmanuelle PILLAERT, Chargée de communication au Parc, pour une présentation des conclusions de cette étude.

Emmanuelle PILLAERT présente les principaux éléments l'enquête. A l'issue de cette présentation, un débat est engagé.

Monsieur BONTEMPS souligne que le magazine, s'il est peu reconnu, c'est aussi parce qu'il est très mal distribué.

Emmanuelle PILLAERT répond qu'effectivement, cet élément entre en ligne de compte.

Monsieur DESHAYE demande s'il ne peut pas y avoir des alternatives, comme un magazine dématérialisé par exemple.

Madame PICARD, Présidente de la commission « Communication – sensibilisation » explique qu'en effet, la commission a travaillé sur cette question et propose les pistes suivantes :

- La poursuite de l'édition de ce magazine, en format papier, mais sous forme d'un abonnement gratuit et en mettant à disposition des exemplaires dans les mairies, boulangeries... ;
- Une version du magazine digitalisée ;
- Une multiplication et un rajeunissement des contenus et formats de communication, pour atteindre d'autres cibles qu'on ne touche pas avec le magazine, grâce au gain financier obtenu avec l'arrêt de la distribution du magazine en toutes boîtes aux lettres.

Elle ajoute qu'un audit de la communication du Parc a également été réalisé et a montré que le Parc avait des publics très différents mais que ce dernier communiquait de façon uniforme à ces différentes cibles.

Enfin, elle rapporte que la commission a insisté sur le fait qu'il fallait faire de la cible « élus » une priorité car ils sont aussi des vecteurs de communication.

Il est observé que l'adressage au domicile des personnes qui s'abonneraient représente un certain coût et qu'il n'est pas certain que l'on fasse des économies.

Emmanuelle PILLAERT répond que cela a été calculé et que cela s'avère quand même plus économique.

Monsieur POTEAUX demande si le magazine pourrait être publié sous Calameo, ce qui facilite grandement la lecture. Emmanuelle PILLAERT répond que c'est le cas.

Il est observé que cela pourrait être relayé par les communes.

Monsieur PIERCHON demande si les communes ne pourraient pas distribuer elles-mêmes le magazine avec leur journal municipal.

Emmanuelle PILLAERT explique que cette solution a été regardée et est difficilement envisageable car les communes ont des périodicités de parution de leur journal municipal très variables.

Elle ajoute que certaines communes ou associations locales ont proposé et distribuent elles-mêmes le magazine, dans les boîtes aux lettres de leurs habitants mais que cela ne peut concerner que les

très petites communes et que toutes ces solutions ne résolvent pas la distribution dans les grandes communes qui distribuent leurs journaux municipaux par un prestataire.

Monsieur MARCHAND juge cette étude et les discussions très intéressantes et remercie Madame PICARD pour le travail effectué par sa commission.

13 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande s'il y a d'autres questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, il lève la séance à 20H30 et invite les membres du Bureau à changer de salle et à prendre part à la cérémonie de départ en retraite de Jean-Marc GIROUDEAU.

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Patrice MARCHAND

Daniel FROMENT